

M. A. B.

Arrêté n°...*130*... du *16* mai 2018 relatif à la composition du jury du concours interne pour le recrutement d'adjoint administratifs de 2^e classe dans l'Académie de Mayotte - Session 2018.

LE VICE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Affaire suivie par :
Valérie Andrieu-Maillot

Téléphone :
02 69 61 920 05

[valerie.andrieu-
maillot@ac-mayotte.fr](mailto:valerie.andrieu-maillot@ac-mayotte.fr)

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 600
MAMOUDZOU

VU le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU la loi n° 20110-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^e classe des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et les adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

VU l'arrêté conjoint du 10 juillet 2014 du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre des Outre-mer portant nomination de Madame Nathalie COSTANTINI, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale auprès du Préfet de Mayotte en qualité de Vice-recteur.

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du concours interne pour le recrutement d'adjoint administratif de 2^e classe de divers corps de fonctionnaires de catégorie C est constitué comme suit pour l'académie de Mayotte :

Président :

Monsieur Didier SCHRODER, Chef de division - Division de l'organisation scolaire

Membres :

Monsieur Philippe WANDZEL, Gestionnaire - Collège de MGOMBANI ;

Monsieur Toyi TASSOU, Gestionnaire - Collège de Koungou ;

Madame Céline QUETIER, Gestionnaire - Collège de Tsimkoura.

Article 2 :

Les membres du jury se réuniront le mardi 22 mai 2018 afin de fixer le seuil d'admissibilité et d'arrêter la liste des candidats admissibles.

Article 3 :

L'épreuve orale d'admission est fixée au jeudi 7 juin 2018.

Article 4 :

Les membres du jury se réuniront mardi 12 juin 2018 afin d'arrêter la liste des candidats admis.

Article 5 :

Le secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 14 avril 2018

Le Vice-recteur,
Nathalie COSTANTINI

